



maison de
l'EUROPE

2025

BULLETIN D'ADHÉSION - PERSONNES MORALES
À LA MAISON DE L'EUROPE ANGERS & MAINE-ET-LOIRE
Association déclarée, loi 1901, reconnue d'intérêt général

Bulletin à remplir et à renvoyer au siège social de l'association au 14 Place Imbach - 49100 Angers

En adhérant à la Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire, vous soutenez l'objet de l'association qui est de "Faire vivre et aimer l'Europe en Anjou", promouvoir les actions et informations européenne en direction d'un large public....

L'association étant reconnue d'intérêt général, votre adhésion ouvre droit à la réduction d'impôt prévue, selon les articles 200-1 et 238 bis-1 du Code Général des Impôts.

MEMBRE (Merci de remplir l'intégralité des rubriques de manière lisible)

Nom de l'organisme :

Adresse :

Code postal : Ville :

REPRÉSENTANT

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

COTISATION

Comité de jumelages : 15 €

Association, établissement scolaire, Collectivité : 60 €

Mécène : à partir de 500 €
(nous consulter pour les contreparties de mécénat)

REGLEMENT

Par chèque libellé à l'ordre de « Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire »

Par virement (en indiquant votre nom et prénom et le nom de votre structure)

RIB : 10278 39404 00021396401 88

IBAN : FR76 1027 8394 0400 0213 9640 188

CODE BIC : CMCIFR2A

Par Pay Asso (par le lien ci-dessous ou par le QR code ci-contre) ->

<https://www.payasso.fr/maison-de-leurope-angers-maine-et-loire/adhesion>



Date d'adhésion :

Signature du représentant :